



Director - Directeur

NON CLASSIFIÉ

Miriam Burke  
Cogreffière du Comité  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

NOV 04 2022

Madame,

En réponse à la motion adoptée par le Comité mixte spécial sur la déclaration de situation de crise le 20 octobre 2022 sur les motifs justifiant le caviardage de certains passages dans les documents transmis au Comité, le SCRS tient à expliquer que les documents qu'il a produits contenaient des informations dont la communication a été refusée au motif qu'elles entraient dans l'une des cinq catégories suivantes susceptibles de porter atteinte à la sécurité nationale. Le SCRS cherche à protéger les informations qui révéleraient ou tendraient à révéler :

1. l'intérêt qu'il porte à des personnes, à des groupes ou à des enjeux, y compris l'existence ou l'absence d'enquêtes ou de dossier passés ou présents, l'étendue des enquêtes ou le succès ou l'échec des enquêtes;
2. ses méthodes et ses techniques d'enquête;
3. les relations qu'il entretient avec des services de police, de sécurité et de renseignement ou encore les informations qu'il échange de façon confidentielle avec eux;
4. l'identité de ses employés, ses procédures et ses méthodes administratives ou encore les systèmes de télécommunications qu'il utilise;
5. les noms des personnes lui ayant fourni des informations.

La publication des informations susmentionnées limiterait la capacité du SCRS d'enquêter sur les menaces envers la sécurité nationale et pourrait donc accroître les menaces qui pèsent sur la population.



J'espère que ces éclaircissements aideront le Comité à comprendre la nécessité du caviardage de certains passages dans les documents du SCRS. Si nous étions en mesure de réviser l'un ou l'autre de ces caviardages, vous en seriez informée.

Comme toujours, n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous souhaitez obtenir de plus amples informations.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.



David Vigneault

